

Recommandations à respecter en période de sécheresse

VIGILANCE

Gestes
Éco-
citoyens

Arrêté préfectoral consultable en mairie, sur le site internet de la préfecture et sur le site VigiEau

Premier stade de sécheresse, la vigilance vise à promouvoir l'adoption des éco-gestes :

À la maison

En évitant de laisser couler l'eau du robinet,
j'économise 10L d'eau par minute en moyenne !

En prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des bains,
j'économise 100L d'eau à chaque fois !

En optimisant l'usage des appareils de lavage en lançant mes machines à plein,
je diminue le nombre de cycles de lavage.

En installant des mousseurs d'eau sur mes robinets,
je réduis de 50% la consommation d'eau de mon robinet.

En installant une douchette économe dans la salle de bain,
je réduis de 75% la consommation d'eau lors de la douche.

En identifiant et réparant les fuites,
j'économise jusqu'à 100L d'eau par jour. Pour cela, je relève mon compteur avant d'aller dormir, s'il a augmenté c'est qu'il y a une fuite.

À l'extérieur

En limitant les arrosages tout en évitant d'arroser en pleine journée,
je limite l'évaporation et j'entretiens mon jardin en utilisant moins d'eau.

En choisissant des plantes qui résistent mieux à la sécheresse, comme la lavande, le romarin ou les plantes grasses,
j'entretiens mon jardin en utilisant moins d'eau.

En disposant de la paille au pied des plantes pour conserver l'humidité,
j'entretiens mon jardin en utilisant moins d'eau.

En installant un arrosage au goutte à goutte,
j'arrose mes plantes en utilisant deux fois moins d'eau.

En installant un récupérateur d'eau de pluie,
j'arrose mon jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet.

En évitant de laver sa voiture,
j'économise l'eau. Chaque lavage à domicile consomme 200 à 400L d'eau.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État des Alpes-de-Haute-Provence
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr



Site VigiEau du ministère de la Transition Ecologique :
[https://vigieau.gouv.fr/](https://vigieau.gouv.fr)

